

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****JEUDI 19 OCTOBRE 2023 A 18 h 30**

Le DIX-NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 13 octobre 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER.

Excusés : M. PONCET (pouvoir à PORCHEROT), BERLIER – MAURICOUT (pouvoir à RIVOLLIER), BOUVERESSE (pouvoir à PLANTIER), CLERJON (pouvoir à CHOMIENNE).

Soit ONZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne RIVOLLIER.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2023
- Expérimentation du compte financier unique (CFU)
- Vente d'une parcelle Rue du Père Dumas à Habitat et Métropole
- Obligation du permis de démolir sur tout le territoire de la commune
- AFR – Approbation convention de partenariat financière avec le centre de loisirs Terrazieux
- AFR – Approbation convention de mise à disposition de personnel
- Commerce Multiservices – Maitrise d'œuvre VRD – Honoraires complémentaires
- Commerce Multiservices – Lot n°4 Etanchéité – Avenant n°2
- Commerce Multiservices – Lot n°1 Terrassement VRD – Avenant n°1
- Commerce Multiservices – Lot n°2 Démolition Maçonnerie – Avenant n°1
- Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Aménagement d'un parcours pédagogique – Approbation du devis travaux complémentaires Paysagiste
- Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Aménagement d'un parcours pédagogique – Approbation du devis complémentaire Platelage
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Expérimentation du compte financier unique (CFU) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Vente d'une parcelle Rue du Père Dumas à Habitat et Métropole – Approuvée par 2 abstentions et 13 voix pour.

Délibération n° 03-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Obligation du permis de démolir sur tout le territoire de la commune – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-10-2023 examinée le 19/10/2023 – AFR – Approbation convention de partenariat financière avec le centre de loisirs Terrazieux – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-10-2023 examinée le 19/10/2023 – AFR – Approbation convention de mise à disposition de personnel – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Commerce Multiservices – Maitrise d'œuvre VRD – Honoraires complémentaires – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°4 – Etanchéité – Avenant n°2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°1 – Terrassement VRD – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°2 – Démolition Maçonnerie – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 10-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Aménagement du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Aménagement d'un parcours pédagogique – Approbation du devis travaux complémentaires Paysagiste – Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 11-10-2023 examinée le 19/10/2023 – Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Aménagement d'un parcours pédagogique – Approbation du devis complémentaire Platelage – Approuvée à l'unanimité

Expérimentation Compte Financier Unique (CFU)

La commune s'est portée volontaire pour expérimenter le CFU (Compte Financier Unique), cela consiste à la mise en œuvre pour l'exercice 2023 un document unique qui regroupe le Compte de Gestion établi par le Trésorier et le Compte Administratif établi par le Maire. Une convention doit être signée avec la trésorerie et les services de la Préfecture de la Loire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Vente d'une parcelle Rue du Père Dumas à Habitat et Métropole

Habitat et Métropole a confirmé l'offre de vente de la commune pour la parcelle AH 339 située Rue du Père Dumas d'une superficie de 544 m² afin de réaliser 5 logements locatifs. Le conseil municipal doit délibérer pour approuver les modalités de vente.

Où de cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré par 2 abstentions et 13 voix pour, approuve la vente du terrain au prix de 110 000 €, dit que les frais afférents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur, et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatif à cette opération.

Obligation du permis de démolir sur tout le territoire de la commune

La commune n'a pas de délibération qui soumet les pétitionnaires à déposer un permis de démolir. Il est donc nécessaire de délibérer pour instaurer cette obligation sur tout le territoire de la commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur tout le territoire de la commune doivent être précédés d'un permis de démolir. Ces dispositions entrent en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2023.

AFR – Approbation convention de partenariat financier avec le centre de loisirs Terrazieux

Monsieur le Maire informe les membres présents que vu la réouverture du centre de loisirs Terrazieux, il est nécessaire d'approuver une nouvelle convention de partenariat financier afin de pouvoir verser la participation de la commune à l'AFR. Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable tacitement. La participation de la commune sera versée sur présentation d'un compte de résultat. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat financier avec l'AFR, autorise Mr le Maire à la signer.

AFR – Approbation convention de mise à disposition de personnel

Suite à des problèmes de recrutement, la commune s'est rapprochée de l'AFR de Doizieux La Terrasse sur Dorlay afin de mutualiser le personnel du centre de loisirs Terrazieux avec le besoin en personnel de la commune pour la surveillance des enfants du temps de midi. Une convention a été établie afin de définir les modalités de la mise à disposition de personnel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de Mme Cassandra Moreno pour assurer la surveillance des enfants lors de la pause méridienne. Cette convention est conclue pour l'année scolaire à savoir du 2 octobre 2023 au 5 juillet 2024.

Commerce Multiservices – Maîtrise d'œuvre VRD – Honoraires complémentaires

Vu l'évolution du projet d'aménagement de la place devant le commerce multiservices, l'estimation des honoraires de la maîtrise d'œuvre du bureau SICC VRD présentée en 2019 n'est plus en accord avec la réalité, il est donc nécessaire de réajuster ces honoraires. Le bureau d'études SICC VRD présente une nouvelle proposition en ramenant son taux de rémunération de 5.95 % à 5.50 %, ce qui porte le montant de la maîtrise d'œuvre à 4 454.70 € HT soit une augmentation de 1 241.70 € HT.

Le conseil municipal ouï de cet exposé, après avoir délibéré, approuve la rémunération de la maîtrise d'œuvre du lot VRD.

Commerce Multiservices – Lot n°4 – Etanchéité – Avenant n°2

Des travaux d'étanchéité du pont d'accès au commerce multiservices n'avaient pas été prévus dans le marché. L'entreprise SUPER ETANCHEITE a proposé une pose de résine circulaire antidérapante pour un montant de 5 000 € HT. Ces travaux s'ajoutent au montant du marché, ce qui porte le lot n°4 à 15 015.50 € HT soit 18 018.60 € TTC. Il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 de l'entreprise SUPER ETANCHEITE pour un montant de 5 000 € HT.

Commerce Multiservices – Lot n°1 – Terrassement VRD – Avenant n°1

Lors du lancement du marché et au fur et à mesure de l'avancement du projet, il s'avère que des travaux par rapport aux eaux pluviales, ainsi qu'un revêtement drainant et la pose de mobilier n'avaient pas été prévus dans le lot n°1 du marché. L'entreprise DEGRUEL a présenté un devis pour ces différents travaux pour un montant de 14 908.40 € HT soit 17 890.08 € TTC qui s'ajoute au marché initial, ce qui porte le lot n°1 Terrassement VRD à un montant de 80 904.10 € HT. Un avenant doit être établi.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 du lot n°1 pour un montant de 14 908.40 € HT.

Commerce Multiservices – Lot n°2 – Démolition Maçonnerie – Avenant n°1

Monsieur le Maire informe les membres présents que vu l'avancée des travaux du lot n°2 Maçonnerie, il est nécessaire de faire le point sur les plus et moins-values. L'entreprise RIVORY, titulaire du marché, a établi un devis faisant apparaître les travaux réalisés ainsi que les travaux non effectués. Un coût supplémentaire s'élevant à 15 954.71 € HT a été constaté. Un avenant doit être établi pour inclure ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 d'un montant de 15 954.71 € HT ce qui porte le montant du lot n°2 à 254 896.04 € HT.

Aménagement du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Aménagement d'un parcours pédagogique – Approbation du devis travaux complémentaires Paysagiste

Les travaux d'aménagement du parcours naturaliste pédagogique autour du barrage de l'ex-usine de moulinage sont bien avancés, des panneaux de signalisation, l'apport de terre végétale, pose de cordes, et plantation de fleurs n'avaient pas été prévus initialement. Ces derniers représentent un montant de 3 598 € HT soit 4 266.50 € TTC. Il est donc nécessaire d'approuver le devis de l'entreprise CELLIER PAYSAGE correspondant à ces travaux complémentaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis des travaux complémentaires pour un montant de 3 598 € HT.

Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage du Dorlay – Aménagement d'un parcours pédagogique – Approbation du devis complémentaire Platelage

Vu l'avancée des travaux de l'aménagement du parcours naturaliste pédagogique autour du barrage de l'ex-usine de moulinage, des garde-corps n'avaient pas été prévus à certains endroits. Pour une

meilleure sécurisation du parcours, ils sont nécessaires. Un devis complémentaire a été établi par l'entreprise Dynamique Environnement pour un montant de 2 718 € HT soit 3 261.60 € TTC.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux complémentaires pour un montant de 2 718 € HT.

Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie le comité des fêtes, les associations, ainsi que tous les bénévoles pour l'organisation et le bon déroulement de la fête inter-associations qui a eu lieu le dimanche 15 octobre 2023 dans le village. Nous avons l'honneur d'avoir la présence de Mr le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire, Mr Dominique SCHUFFENECKER, Mme la conseillère départementale du Canton du Pilat, Mme Valérie PEYSSELON, Mr le Sénateur de la Loire, Mr Pierre-Jean ROCHETTE, Mr le Député de la Loire, Mr MANDON Emmanuel, ainsi que les maires de La Terrasse sur Dorlay, Saint-Paul en Jarez et Farnay.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'intention sur le fonctionnement du commerce multiservices élaborée par un collectif d'habitants. Après beaucoup de discussions au sein des membres présents, il a été décidé que le futur gérant du commerce multiservices prendra contact avec le collectif afin d'échanger sur les différentes propositions.
- Monsieur le Maire informe d'une invitation conférence de Saint Etienne Métropole sur l'économie sociale et solidaire. Elle est fixée le jeudi 9 novembre 2023 de 9h30 à 17h à la cité du design.
- Monsieur le Maire informe d'une réunion à Cellieu le vendredi 17 novembre de 8h30 à 12h organisée par le SIPG concernant la mutualisation. Cette réunion est une réunion de travail afin de faire un recensement des mutualisations possibles dans les communes concernant le matériel, le fleurissement et les ressources humaines. Un agent technique et la secrétaire de mairie y participeront, 2 élus pourraient être intéressés pour y participer.
- Monsieur le Maire informe que lors des travaux de goudronnage de la Rue de la Chenée, un éboulement a eu lieu suite à un effondrement d'une voute qui abrite un bachat. Vu les conditions (hauteur du mur moins de 2 mètres), ces travaux sont partiellement à la charge de la commune. Nous sommes en attente d'un devis de maçonnerie.
- Une élue fait le compte rendu de la fête inter-associations qui a eu lieu le 15 octobre dans le village.
- Une élue renouvelle l'information par rapport à la présence les vendredis de Mme Fabienne THORE, médiatrice santé, sur la commune de Doizieux.
- Un élu fait le compte rendu de la réunion à Saint Etienne Métropole sur le numérique à l'école
- Un élu informe qu'il serait judicieux de faire l'acquisition de capteurs de CO2 afin d'équiper les espaces publics (l'école, le restaurant scolaire, et la salle polyvalente). Les données de ces capteurs sont consultables à distance.
- Une élue a été interrogée par une citoyenne, par rapport au bruit entendu sur le secteur de La Roche. Mr le Maire précise que ce bruit vient des travaux qui sont en cours sur la Route Forestière de Peumey, ces derniers disparaîtront dès la fin des travaux, soit dans environ 1 mois.
- Une élue demande s'il y a beaucoup d'enfants au centre de loisirs Terrazieux. Suite à l'envoi par la directrice du Centre et la Présidente de l'AFR du bilan des vacances de l'été, il y a entre 20 et 25 enfants par jour en moyenne.
- Un élu informe qu'une parcelle de bois, d'une superficie de moins de 2 hectares, propriété de la commune, située au Janorey, est infestée par les scolytes. Suite à une visite avec la technicienne de l'ONF, il est nécessaire de faire une coupe à blanc. Le conseil municipal donne son accord.
- Une élue informe qu'une nouvelle directrice a été recrutée à la crèche Les Mini Pouces à La Terrasse sur Dorlay. Il s'agit d'Alexandra CHANAL. Les élus lui souhaitent la bienvenue.

La séance est levée à 21 h 45.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



La secrétaire de séance,
Marie-Yvonne RIVOLLIER,



Publié le : 6 décembre 2023
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire